

espaces protégés : de la gestion conservatoire vers la non-intervention

Annik Schnitzler^a, Jean-Claude Génot^b, Maurice Wintz^c

^aUniversité Paul Verlaine, Campus Bridoux, rue du Général Delestraint, 57070 Metz
^bParc naturel régional des Vosges du Nord, Maison du Parc, BP 24, 67290 La Petite Pierre
^cUniversité Marc Bloch, GRUES, 22 rue Descartes, 67084 Strasbourg

schnitz@univ-metz.fr ; jc.genot@parc-vosges-nord.fr ; wintz@umb.u-strasbg.fr

« Nous ne savons pas ce que nous faisons dans la nature tant que nous ne savons pas ce que la nature aurait fait si nous n'avions rien fait ».

Wendell Berry (Pro Natura, 1997).

Depuis 1976, la stratégie de conservation de la nature est fondée sur des espaces protégés réglementairement. Or les sites protégés ne représentent que 1,8 % du territoire métropolitain (Ifen, 2002) alors que 24 % de ce territoire figurait en 1995 dans l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (Ministère de l'Environnement, 1996). Les espaces protégés actuels ne répondent donc pas aux enjeux de biodiversité en terme de surface qui, eux, portent sur plus de 90 % du territoire (54 % de terres agricoles, 38 % de forêts, d'après IFEN, 2002). Face à cette situation, deux questions se posent : celle de la pertinence d'un tel choix, que nous n'évoquerons pas ici, et celle de la gestion de ces espaces de protection renforcée qui est l'objet de cet article.

Les trois phases de la protection de la nature

Une analyse historique synthétique de la protection de la nature permet de distinguer trois grandes phases depuis le XIX^e siècle qui sont successivement : l'esthétisme, la nature sans l'homme et la gestion.

Les premières actions de protection de la nature correspondant à peu près à l'acception actuelle de ce terme remontent au XIX^e siècle. Elles trouvent en partie leur origine dans les sociétés savantes, qui couvraient l'ensemble du territoire et dont certaines sont toujours actives, qui ont tout à la fois contribué à la connaissance naturaliste du patrimoine de notre pays, et à la prise de conscience des bouleversements écologiques liés à l'essor de l'industrialisation. Les sociétés savantes, ainsi que



Les ruines du château du Ramstein, Parc naturel régional des Vosges du Nord.
Dessin de Claire Brenot.

d'autres acteurs issus du monde des arts ou encore les peintres « naturalistes » (Barbizon, Nancy...), ont constitué une première ébauche de mouvement de protection de la nature. Quoique hétéroclites et porteuses de représentations du monde et de la nature diverses et même contradictoires, ces idées ont débouché sur un certain nombre d'avancées législatives témoignant de leur influence (Matagne, 2002), puis sur une loi sur « la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique » (loi du 21 avril 1906 qui sera réformée en 1930, et qui est toujours en vigueur). La nature qui est ici protégée est une nature esthétique, considérée comme un patrimoine culturel, que son origine soit anthropique (la campagne cultivée, le paysage culturel) ou naturelle (la montagne ou la forêt «sauvage»). La nature protégée à cette époque est soit utile à l'homme (la forêt ou les insectes et oiseaux utiles à l'agriculture), soit esthétique, mais elle ne se heurte pas à la croissance économique de la société. Ainsi l'éradication du loup, les massacres de rapaces et les empoisonnements de « nuisibles » durant cette période ne semblent pas avoir soulevé de passions naturalistes. Nous sommes dans une phase d'accélération du processus industriel et donc de maîtrise croissante des processus naturels locaux. Mais la maîtrise n'est pas encore totale et la nature reste dans bien des cas une ressource ou un obstacle à exploiter ou à contraindre. La nature que l'on protège est donc une nature qui s'inscrit dans ce développement au titre d'éléments esthétiques ou culturels, tout comme l'on protège ou crée des monuments ou des œuvres artistiques.

Une deuxième phase de protection va apparaître dans les années 1950-1960, suite à l'accélération de l'industrialisation des Trente Glorieuses, où la plupart des grandes associations régionales de protection de la nature aujourd'hui représentatives ont été créées, quelquefois en tant qu'émanations des sociétés savantes. Sous l'effet combiné d'une société de plus en plus agressive, prédatrice de ressources naturelles et expansionniste, et d'une connaissance naturaliste et écologique plus grande, la nature devient progressivement une entité en soi, parfaitement autorégulée, dans laquelle l'homme n'est qu'un élément perturbateur. Il n'est pas étonnant dès lors de constater que les mesures législatives de protection de la nature de cette période sont des mesures de type parcs nationaux ou réserves naturelles qui permettent d'interdire ou de réglementer les activités humaines sur un territoire donné¹. Les acteurs de cette approche sont essentiellement des scientifiques ou naturalistes autodidactes, également souvent issus des sociétés savantes, et qui ont fini par créer des associations ad hoc.

Si l'idée qui a prévalu à la création des parcs nationaux et des réserves naturelles était la séparation de l'homme et de la nature, la réalité fut toute autre. Ainsi les parcs nationaux et les grandes réserves naturelles du territoire métropolitain sont restés le théâtre d'activités agricoles et forestières incompatibles avec la protection d'une nature sauvage.

La troisième période, qui s'ouvre dans les années 1990, est marquée par deux évolutions essentielles.

La première consacre l'institutionnalisation des politiques environnementales, en faisant de l'environnement non plus seulement un champ revendicatif pour certains groupes activistes, mais un champ normatif qui s'impose à tous.

Dans le domaine de la protection de la nature, nous assistons à un nouveau changement dans la perception de la nature, remettant progressivement en cause l'idée d'une nature autonome. Cette remise en cause est liée au constat que les paysages ruraux français ont été très largement façonnés par les activités humaines. Il en émerge l'idée d'une « nature des hommes » qui est avant tout le résultat d'une histoire de l'activité humaine à un moment donné. Cette conception va fortement modifier l'approche de la protection de la nature, celle-ci devenant une intervention historique, dictée autant, voire davantage par des choix subjectifs que par une nécessité «naturelle». En d'autres termes, protéger tel ou tel milieu (correspondant pour cet espace à un moment donné de l'histoire imbriquée de la nature et de la société) devient un acte politique. Du point de vue de la stratégie des

1. L'exception qui confirme la règle est constituée par les Parcs naturels régionaux (PNR), institués en 1967, qui préfigurent en quelque sorte la période suivante. Il est intéressant de remarquer que l'idée des PNR est issue des réflexions de la DATAR et non pas directement des mouvements de protection de la nature.

acteurs, cette conception aura plusieurs conséquences. La nature devenant un produit de l'activité humaine, n'importe quel intervenant sur un espace quelconque est donc potentiellement « producteur » de nature : l'agriculteur, le forestier, le carrier, l'urbaniste... qui gèrent en fait des activités humaines productrices d'une certaine nature. Finalement, la mise en garde faite par Hainard (1967), pour qui la protection de la nature sauvage et spontanée devait rester le but suprême de nos sociétés, s'est réalisée : « on ne voit pas comment la protection de la nature évitera de se résorber dans la culture, l'élevage et le jardinage ».

Le glissement sémantique de la protection à la gestion traduit une évolution de plus en plus directive de la société actuelle, qui souhaite influencer l'évolution de la nature même lorsqu'elle n'a plus d'usage productif (Muller *et al.*, 1998) et que l'on retrouve dans d'autres compartiments de notre société soumise à l'idéologie gestionnaire et fondée sur « la domination irraisonnée de la rationalité instrumentale » selon de Gaulejac (2005).

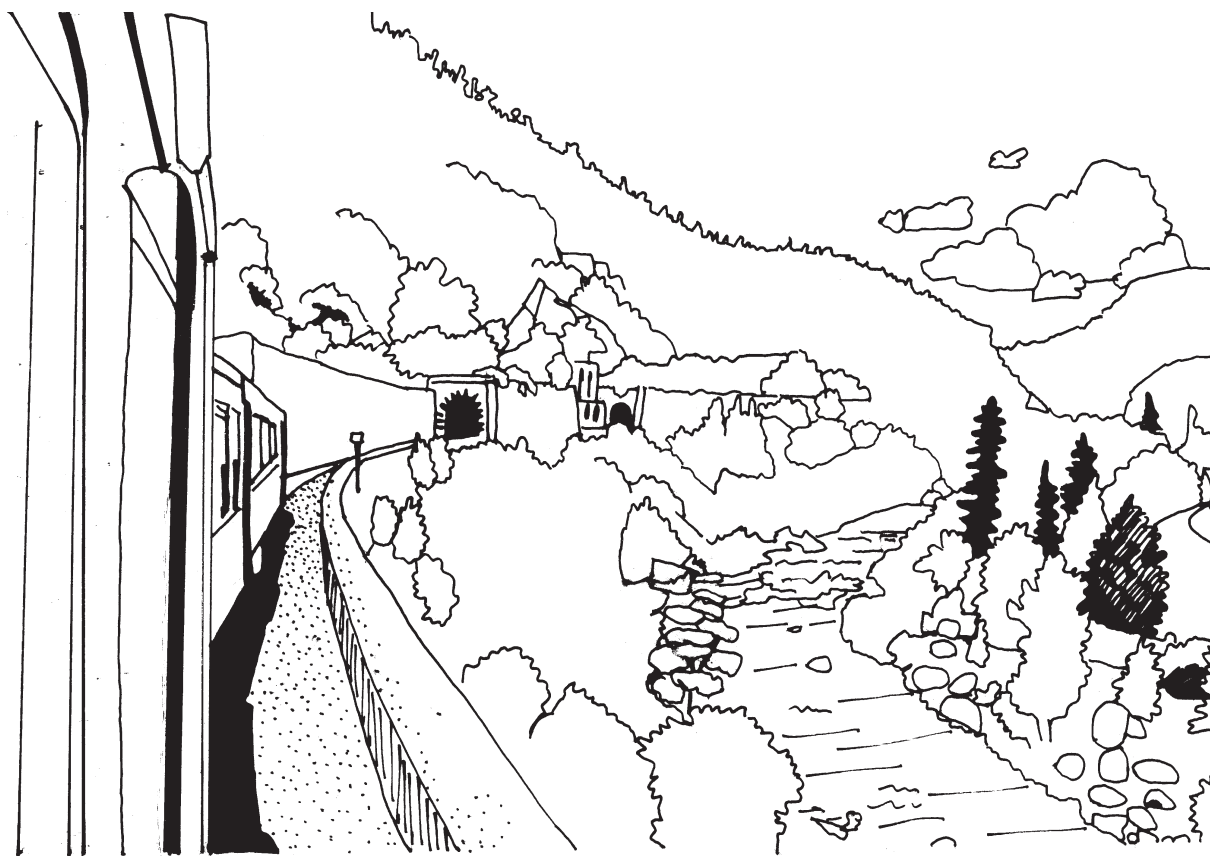
Mais ce choix systématique d'une gestion active de la biodiversité est de plus en plus remis en cause par des écologues mettant en avant l'intérêt de la non-intervention, en le fondant sur le concept de naturalité. Des conflits existent au sein des protecteurs entre la défense des milieux ouverts et celle d'une nature sauvage à l'image du différent qui oppose Nature Haute-Loire (NHL) et le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (CEPA) sur des sites des gorges de l'Allier. Le CEPA souhaite maintenir une pelouse et une lande là où NHL préfère laisser ces sites en libre évolution dans un contexte de rives soumises aux crues et dans l'environnement forestier des gorges (Cochet, 2005). Ces initiatives se retrouvent dans le programme de renaturation des milieux rhénans, dans tous les sites asséchés, défrichés, riches en orchidées, créés par les travaux hydrauliques.. Une autre voie de gestion aurait pu être la libre évolution vers des forêts sèches, témoins de l'évolution spontanée des paysages après altération par l'homme, mais cette idée passe si mal qu'on va jusqu'à proposer le pâturage par des moutons ou la coupe des semis indésirables, pour un coût de plus de 200 000 euros (Programme Life Rhin vivant, 2002-2006). Certains naturalistes vont jusqu'à affirmer que le retour de la forêt menace plus d'espèces d'oiseaux que le remembrement ou les pesticides pris séparément (Clemens, 2006) ! La rhétorique sur les milieux ouverts plus riches en biodiversité est même utilisée par les éleveurs contre le retour des super prédateurs comme le loup ou l'ours, symboles du retour de la friche et de la forêt donc de la fermeture des milieux (Benhammou, 2005).

Ce type d'évaluation arbitraire de la nature si souvent entendu dans les conservatoires, les parcs régionaux ou nationaux, se retrouve jusque dans les présentations des bilans de programmes de recherche sur la biodiversité, les colloques et les cours d'universités. Il existe donc une réelle fracture idéologique entre défenseurs des milieux ouverts entretenus pour une certaine biodiversité et défenseurs des milieux en libre évolution.

Biodiversité et naturalité

Biodiversité et naturalité sont les termes les plus communément employés pour justifier d'un choix de gestion dans la nature. La biodiversité, arrive largement en tête dans les textes et les discours. Ce concept est assez bien cerné dans ses définitions actuelles (Barbault, 1997 ; Levêque et Mounolou, 2001) : la biodiversité considère tous les taxons, les assemblages de taxons, les habitats rencontrés dans un espace donné, et tous les processus permettant leur maintien à long terme, des flux géniques aux métapopulations, en intégrant le long terme des processus évolutifs, les héritages glaciaires, les aléas climatiques et biologiques, *etc.* La biodiversité en danger peut être liée à des pratiques anthropiques qui n'ont plus cours ; ou alors ne rien devoir à personne. Elle peut inclure un nombre élevé de taxons et d'habitats autant que peu de ces éléments, si le milieu subit d'importantes contraintes.

La biodiversité évoque également une propriété de la nature, symbole de l'enjeu planétaire actuel de la conservation de la nature. Ce terme est omniprésent dans les discours actuels : la nature s'appauvrit, les espèces disparaissent, il faut agir. Le fait que l'homme doive agir pour sauver la biodiversité la rend plus attractive dans notre société interventionniste et en explique le succès. Le terme est



Les gorges de l'Allier, vues du train. Dessin de Claire Brenot.

devenu polysémique puisque qu'il rassemble une large gamme de tendances, du jardinage le plus extrême à la non-intervention. Cela apparaît nettement dans les objectifs affichés des Réserves de Biosphère, pour lesquelles l'Unesco parle de conservation de la biodiversité « naturelle et culturelle » (Unesco, 1996). Face au risque de voir la biodiversité comme une collection d'espèces hors de tout écosystème, Robert Barbault (2006) rappelle que la biodiversité est un tissu vivant dont nous faisons partie et sommes dépendants et que les espèces qui la composent ont besoin d'espace pour remplir leurs fonctions. Signalons enfin que pour l'économiste Catherine Aubertin (2005) : « la biodiversité est une notion floue. Elle possède une grande plasticité sémantique, sans doute à l'origine de son succès, mais qui rend illusoire toute tentative de définition et obscurcit bien des débats. »

La naturalité est associée à l'état de nature spontanée, et souvent opposée à l'artificialité. La naturalité est indépendante des activités directes de l'homme quoiqu'elle intègre les héritages anthropiques (Lecomte, 1999 ; Pont, 2003 ; Siipi, 2004). Ne dit-on pas pour l'Europe, que chaque mètre carré a conservé l'empreinte de l'homme, parfois de manière irréversible ? L'étonnante mémoire des sols, qui conservent durant des siècles, même après reconquête forestière, des banques de graines issues de paysages agraires disparus, voire les structures pédologiques de très anciens labours ou de pâturages (Hermy *et al.*, 1999 ; Bossuyt et Hermy, 2001) en est un exemple particulièrement spectaculaire.

Il s'agit donc d'une autre nature, celle qui surgit de manière spontanée et dynamique, non contrariée, mais influencée par l'homme (Génot *et al.*, 2005), celle que nous avons la capacité d'épargner au quotidien en lui laissant quelques marges de liberté, celle que Peterken (1996) qualifie, pour les forêts, de « naturalité future ». La naturalité n'attribue pas plus de valeur à l'espèce rare qu'à l'espèce commune, à l'espèce autochtone qu'à l'espèce exotique. Elle attribue en revanche une forte valeur intrinsèque à la spontanéité des processus, quels qu'ils soient, même s'il y a « perte de biodiversité ». Nous dirions plutôt modification de la biodiversité (Schnitzler 2007).

Cette approche est essentiellement écosystémique, car elle ne met pas en exergue une espèce ou une autre autrement que comme indicateur du niveau d'intégrité fonctionnelle du milieu. La naturalité fait abstraction des écosystèmes en danger, considérant que tout écosystème à dynamique spontanée présente la même valeur, incluant donc la nature dite « ordinaire ». Ce concept considère donc les zones en friches autant que les étangs artificiels en voie de comblement, les tourbières drainées laissées à leur libre évolution, voire les zones contaminées par des polluants, *etc.*, tout écosystème, même fortement artificialisé, chez qui la levée des contraintes humaines les plus directes autorise le développement de dynamiques parfois surprenantes. Ce concept permet également de juger du degré de transformation des milieux, si l'on bénéficie d'un système de référence. Comme le soulignent Catherine et Raphaël Larrère (1997), si l'on veut que la nature continue d'exister : « il faut bien se représenter une nature avant sa transformation ».

Deux aspects novateurs émergent du concept de naturalité : l'acceptation de trajectoires nouvelles proposées par la nature seule, sans implication de l'homme autre que l'observation, et la volonté de protéger une nature du futur, autant que celle du présent et du passé.

La gestion interventionniste en question

Aujourd'hui les protecteurs de la nature ont majoritairement choisi une démarche interventionniste qui peut s'assimiler à des pratiques « d'éco jardinage » (Lemoine, 2005), plutôt que le « laisser faire », qui autorise la poursuite de processus naturels sans ingérence directe. Beaucoup de gestionnaires de sites protégés cherchent, à travers une gestion conservatoire, à sauvegarder des espèces liées à des milieux ouverts, autrefois gérés par l'agriculture traditionnelle. Cette gestion consiste très souvent à reproduire certaines pratiques agricoles (fauche, débroussaillage, pâturage) sur des sites spécialement consacrés à la biodiversité. L'objectif est double : maintenir en l'état des habitats ouverts, et pour cela ralentir ou stopper la dynamique naturelle, et optimiser la biodiversité sur des sites parfois restreints en superficie. De nombreux sites protégés sont devenus des jardins botaniques du troisième type dont la fonction n'est plus la préservation des écosystèmes mais des génomes. Quant à l'argument de la richesse biologique, il est totalement inadéquat, car on ne mesure pas la valeur intrinsèque d'un écosystème à son nombre d'espèces, mais à sa fonctionnalité. Sinon, quelle différence entre un zoo, un jardin ou un écosystème ?

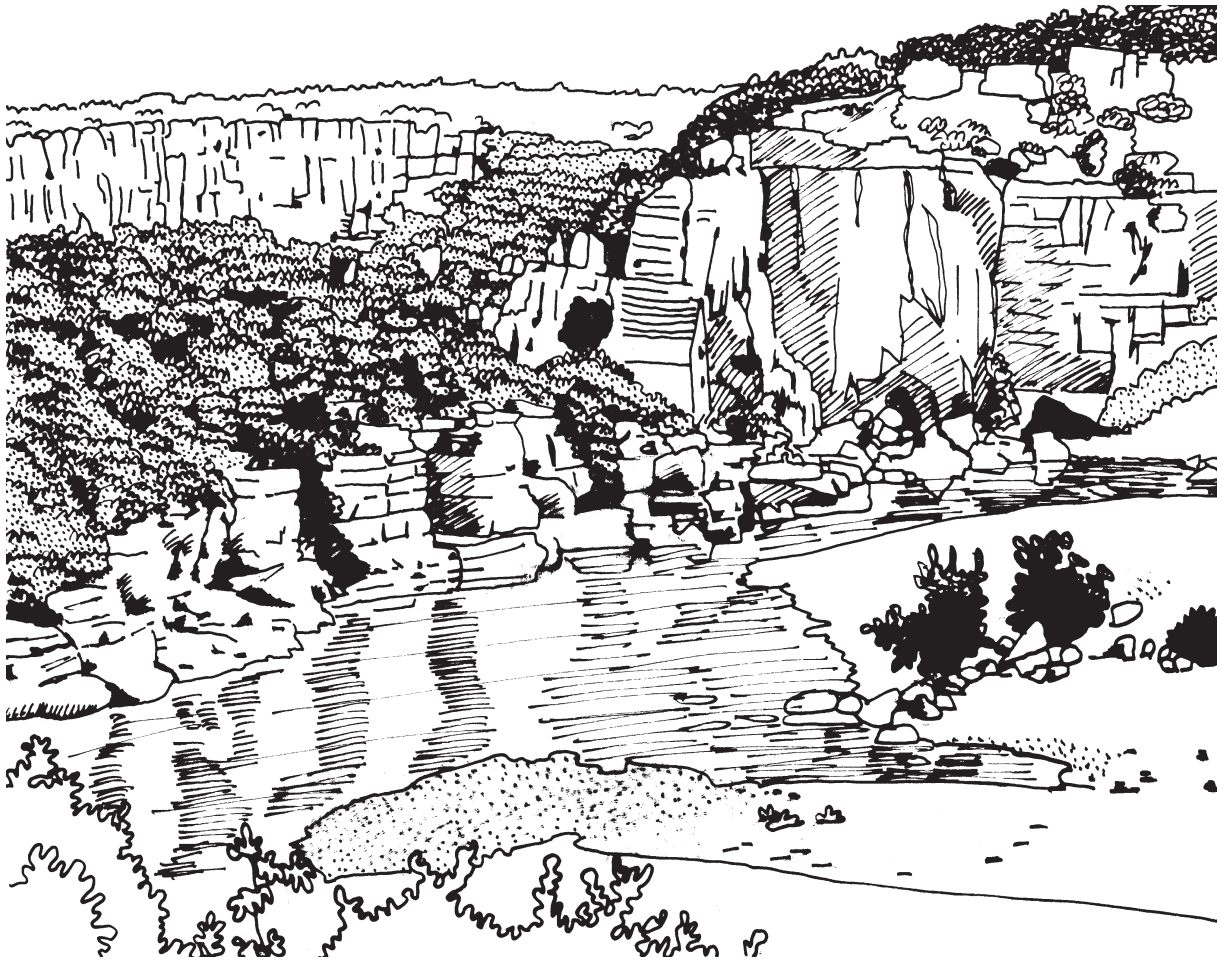
Tourbières, pelouses calcaires, mares sont les habitats favoris des gestionnaires, car ils se prêtent à une gestion active et réconfortante. Concernant les tourbières, les interventions sont le décapage, la coupe d'arbres et le blocage de fossés de drainage artificiels. Elles sont à ce point développées qu'elles ont fait l'objet d'un guide technique dans lequel on recommande même l'utilisation de produits chimiques pour l'élimination des souches de ligneux dont le RoundUp, produit aujourd'hui reconnu comme écotoxique (Dupieux, 1998). Cubizolle et Sacca (2004) ont remis en cause la gestion interventionniste des tourbières, en particulier l'élimination des ligneux, en rappelant que le stade boisé n'est qu'une étape de la vie d'une tourbière, pas forcément incompatible avec la poursuite de l'accumulation de tourbe.

Le pâturage est apparu très tôt comme un outil miracle dans de nombreux espaces protégés pour entretenir les milieux herbacés. Et pourtant, les mesures agri environnementales (MAE) ont eu une faible efficacité sur la conservation de la biodiversité (ASCA, 2004). En outre, comme le dit Gilles Rayé (2005) : « Affirmer que le pastoralisme entretient la biodiversité est une erreur. Il entretient une autre biodiversité (...) Nous entretenons une confusion entre paysage et biodiversité ». De plus l'utilisation du pâturage pour ouvrir un milieu est un exercice délicat qui peut conduire à des échecs comme de faire régresser une ou plusieurs espèces. Il s'avère parfois que l'objectif du pâturage dans une réserve naturelle n'a rien d'écologique mais que « la présence d'animaux anime le site et le rend vivant » (Dervaux, 2005).

La mare est un autre habitat qui fait le plaisir des gestionnaires de la nature. Les mares sont souvent créées pour créer des habitats aux animaux aquatiques en danger. Certains gestionnaires ont même créé un réseau « mare » où l'on s'échange les bons procédés techniques pour obtenir le site idéal.



Ancienne prairie alluviale de la Moselle supérieure (Moselle), évoluant par succession naturelle vers la forêt après abandon de la fauche. Photo Annik Schnitzler.



Les gorges de l'Ardèche. Dessin de Claire Brenot.

La mare est devenue l'élément incontournable de certains gestionnaires comme le bassin pour le paysagiste, même dans des sites où elles n'ont jamais existé. Et tout ceci pour concentrer le maximum d'espèces sur un minimum d'espace, même si leur entretien nécessite des engins lourds pour éviter leur comblement !

Un autre exemple intéressant, qui entre largement dans les programmes de restauration de la biodiversité des grandes plaines fluviales, est celui de la construction de sites artificiels de nidification pour les oiseaux d'eau coloniaux. Hérons, spatules, flamants, sternes, cormorans, pélicans forment des colonies de reproduction parfois imposantes (jusqu'à plusieurs milliers d'individus). Leurs sites de nidification peuvent être de grands arbres de la ripisylve, des taillis ou des roselières (certains Ardéidés), des îles (Laridés, entre autres). Pour être choisis par les oiseaux, ces sites doivent être proches de zones riches en ressources alimentaires, mais ils doivent aussi être sécurisés, par rapport aux prédateurs terrestres (nidification en hauteur, ou dans des lieux à haute densité végétale, ou dans des îlots entourés d'eau profonde). Bien de ces exigences ont été altérées à jamais par les aménagements hydrauliques et d'autres activités humaines.

Les solutions proposées dans Perennou *et al.* (1996) pour arrêter le déclin de ces espèces spectaculaires, qui par ailleurs souffrent grandement de prédation directe ou indirecte, de dérangements multiples, de pollutions chimiques, partent d'une bonne intention, mais ressemblent plus à des travaux de génie civil qu'à de la gestion écologique douce : creusement de canaux avec profil ajusté des berges, contrôle de la végétation par la gestion des niveaux d'eau, par le pâturage, le brûlis, la plantation de la « bonne » végétation, construction de plates-formes, construction de radeaux

artificiels sur les lacs de barrage....

Ces structures artificielles ont une efficacité assurée pour les oiseaux et leur aspect esthétique ne choque pas dans le paysage alluvial actuel ! Mais à quoi bon « produire » du pélican, de la spatule ou de la grande aigrette, si l'environnement est saccagé, et que les efforts pour y remédier sont si maigres et se heurtent à tant d'intérêts immédiats ?

Les interventions des gestionnaires touchent aussi le domaine forestier, et conduisent également à quelques dérives scientifiques. Un programme LIFE-Nature de la Commission européenne a ainsi conduit des scientifiques à créer du bois mort dans une forêt relativement jeune en Italie (Cavalli et Mason, 2003). Les interventions consistent à renverser volontairement des arbres, à en casser d'autres à mi-hauteur, à tuer les arbres au pied, à éliminer les essences exotiques à l'explosif ou encore à créer des loges pour oiseaux ou chauves-souris à la tronçonneuse. On atteint là un sommet dans l'interventionnisme puisque la nature peut faire du bois mort toute seule, si toutefois on lui en laisse le temps. Il y a en effet une différence importante entre une forêt jeune laissée à elle-même après exploitation, et qui développe des unités sénescentes en relation avec des unités écologiques situées à d'autres niveaux de fonctionnement, et un assemblage de bois morts « forcés » artificiellement.

Le cas de la reconquête forestière spontanée

Les surfaces forestières ont notablement augmenté au cours des deux derniers siècles en France, passant de 9 millions d'hectares en 1820 à plus de 15 millions en 2002, voire davantage si on y inclut les maquis et les landes. Un peu plus de 2 % correspond à une recolonisation spontanée. Ces jeunes forêts, dont les âges s'échelonnent entre 10 et 130 ans, sont nées des modifications sociétales engendrées par les guerres (exode rural et déprise agricole), des crises économiques ou plus récemment, de la mise en place de la politique agricole commune (PAC) et de ses fluctuations. La reconquête forestière est particulièrement présente dans les zones de montagne, notamment au sud du pays.

L'intérêt scientifique de ces forêts, de leurs mécanismes de reconquête, de l'évolution des habitats et de la biodiversité à partir des paysages qui les ont précédés n'est plus à démontrer (Panaiotis, 1996 ; Taton *et al.*, 1999 ; Schnitzler, 2002 ; 2007). Il reste cependant beaucoup à découvrir dans ce domaine de la dynamique forestière. En effet, l'évolution sylvigénétique dépend non seulement de la latitude et des conditions écologiques locales (le plus souvent des sols pauvres), mais intègre également les héritages anthropiques accumulés par des siècles d'exploitation des sols et autres usages. Ces héritages guident en partie la dynamique des chablis, l'évolution de la nécromasse et des cortèges animaux associés, l'évolution des banques de graines, ou les architectures végétales qui se mettent en place.

Malgré leur valeur scientifique, ces forêts ne sont guère appréciées. On parle beaucoup de perte de biodiversité parce que les guildes animales des milieux ouverts laissent la place à d'autres guildes, considérées arbitrairement comme dépourvues d'intérêt parce que banales. Elles ne sont en outre pas dotées de la valeur écologique que l'on concède depuis peu aux forêts anciennes qui subsistent en France et en Europe, en raison de la persistance des héritages anthropiques. Cette appréciation négative entre en synergie avec l'impression d'oppression que suscite la fermeture des paysages. Ces forêts sont aussi considérées comme l'indication de la fin d'une société traditionnelle, celle du monde rural. En outre, elles sont peu attrayantes : très sombres, difficiles à parcourir en raison des fortes densités de tiges, de l'importance des ronces ou des lianes, de l'accumulation du bois mort, souvent précédées de ronciers, pauvres en oiseaux et de plus, en zone méditerranéenne, sujettes à des incendies... rien qui ne puisse séduire le promeneur ni même le naturaliste classique, plutôt tourné vers les espaces ouverts.

Ces considérations occultent les valeurs multiples de ces écosystèmes uniques et si mal protégés. Les forêts de reconquête remplissent tout d'abord un nombre conséquent de services à l'homme : capture de carbone, conservation ou reconstitution de sols forestiers, rôle de tampon face aux



Une vue du Bayerischer Wald dans le Land de Bavière, en Allemagne. Dessin de Claire Brenot.

fluctuations climatiques (Defos du Rau *et al.*, 2005), rôle d'abri pour les espèces forestières rares, et ce d'autant plus efficacement que leurs surfaces sont grandes et non fragmentées. Quant à leur valeur intrinsèque, elle réside dans la spontanéité de leur évolution sylvigénétique, qui leur confère un niveau élevé de naturalité, rarement atteint dans les autres écosystèmes d'Europe. Cette valeur augmente encore avec le temps, si on les laisse évoluer sans les perturber. Elle augmente aussi avec les surfaces qu'on leur concède : à raison de plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant, elles sont une formidable réponse à l'artificialisation des paysages français. Lorsque le regard plonge dans l'immensité des jeunes forêts méditerranéennes qui se développent sans trop d'entraves sur les plateaux anciennement pâturés et les flancs des affluents de la rive gauche du Rhône (Ardèche, Cèze, Gard), on ne peut qu'être saisi par le dynamisme des forêts méditerranéennes, et leur capacité à se développer après de longs siècles de défrichements intensifs et de dilapidation des ressources. Cela laisse présager l'instauration de systèmes forestiers stables, résilients et riches. Un peu de patience : les friches boisées d'aujourd'hui seront, pour nos descendants, les forêts naturelles de demain, les moins éloignées de la biodiversité originelle. Cette valeur intrinsèque, encore si peu comprise, est encore plus grande si on songe que les forêts anciennes de l'Europe auront bientôt totalement disparu.

L'argument avancé sur l'appauvrissement biologique lors de l'enclenchement des successions forestières nous apparaît infondé. Il est pourtant très souvent mis en exergue. Ne lit-on pas, dans l'ouvrage pourtant très documenté de Fustec et Lefeuvre (2000) : « L'abandon conduit parfois au

même appauvrissement biologique que la mise en culture avec intensification des productions agricoles » ! L'évolution spontanée vers plus de naturalité, même transformée par les héritages anthropiques, serait-elle aussi dommageable que des champs en culture intensive ? Sur quels critères scientifiques se base-t-on pour déclarer que la reconquête spontanée de la forêt ne « vaut » rien ? Notre ignorance des processus et des interactions entre espèces et habitats rend fortement présomptueux les classements de valeur qui sont faits entre milieux ouverts et milieux boisés. Dogmatiser sur la « patrimonialité » d'un écosystème dans un tel contexte nous semble aussi peu crédible que de discuter de la valeur d'une contrée inconnue après l'avoir visitée pendant cinq minutes dans ses parties les plus pauvres.

La gestion de la biodiversité actuelle, trop interventionniste et pas assez pensée, est donc contestable sur le plan scientifique, mais elle l'est aussi sur les plans éthique et stratégique. Sur le plan éthique, la protection de la nature impose une exigence particulière, celle de repenser la relation entre l'homme et son environnement naturel. Il s'agit justement d'imaginer une autre approche, non plus de domination et de maîtrise, mais d'humilité et de refus du contrôle afin de permettre l'épanouissement d'un certain type de nature, traditionnellement très mal perçu. En témoigne le vocabulaire très particulier attribué à la végétation herbacée spontanée, teinté de désapprobation sociale : mauvaise herbe, friche, broussaille, qu'on retrouve même dans les écrits scientifiques (végétation qui détruit, qui étouffe, qui empêche l'arbre de repousser...). Ces expressions consacrées finissent par alerter certaines associations de protection de la nature : ainsi chez nos voisins belges, l'association des réserves naturelles de Belgique regrette que la nature soit « sévèrement toilettée et surveillée » (Ost, 2003). Mougenot (2003), sociologue, se demande si les diverses expressions de « nature construite ou recréée, de nature domptée, de jardinage écologique intensif » ne signifient pas « la fin de la nature » ? Dans un même ordre d'idées, Couston (2005) dénonce cette attitude des protecteurs qui consiste « à maintenir artificiellement un paysage dans l'état où il semble le plus naturel, entendons le plus beau ».

Sur le plan stratégique, protéger la nature en la gérant dans des espaces réservés à cet effet par des structures techniques appropriées s'inscrit dans la logique de spécialisation des espaces : là les produits agricoles, ici les produits forestiers et là-bas la biodiversité. C'est une vision de repli peu ambitieuse qui abandonne toute idée de gestion globale du territoire sur des bases écologiques. Cette stratégie d'une nature assistée et réduite à des confettis a peu d'avenir si notre société continue d'exploiter sans vergogne tous les espaces disponibles. Comment obtenir ce changement radical d'attitude si ceux qui sont censés défendre la nature ne la laissent pas s'exprimer au maximum et n'agissent pas pour changer nos modes de vie ?

Le choix de la non-intervention s'appuie sur un autre argument, encore peu considéré dans les plans de gestion actuels : l'impact des changements climatiques en cours. Comment protéger des espaces et des écosystèmes susceptibles de totalement se transformer sous les effets conjugués des modifications climatiques et des impacts que ces changements auront sur les activités humaines ? On ne sait pas grand-chose de l'évolution des climats et des écosystèmes dans les 50-100 ans à venir, mais on devine, en fonction des tendances qui se profilent, ce que sera la réaction des pays industrialisés : pressions plus grandes sur les ressources en eau, sur les espaces naturels, exploitation d'espèces profondément transformées, importation d'espèces exotiques. Dans un tel cadre, les réponses apportées par des espaces laissés en libre évolution n'en sont que plus précieuses.

Des exemples de non-intervention

La non-intervention est une option encore timide dans le réseau des espaces protégés mais il faut souligner que le tiers des réserves naturelles forestières françaises de métropole ne font l'objet d'aucune intervention pour contrarier la dynamique naturelle (O. Gilg, comm. pers.). Pour ce qui est des parcs nationaux, les zones centrales sont gérées à l'exception de la haute montagne (glaciers, rochers, falaises). Ainsi prairies d'altitude, lacs et forêts font l'objet d'interventions. Le récent exemple de la forêt d'Orgère en zone centrale du Parc national de la Vanoise (Anonyme, 2005)

montre l'absence de volonté politique pour mettre hors exploitation les vieilles forêts de ces sites dévoués à la protection de la nature en théorie. Toutefois, la situation outre mer est différente puisque la forêt tropicale de la zone centrale du Parc national de la Guadeloupe est protégée de toute exploitation forestière sur 17 400 hectares. Toutefois nous sommes loin de l'exemple allemand où le Parc national de la forêt bavaroise ou Bayerischer Wald situé dans le Land de Bavière à la frontière avec la République Tchèque a intégralement protégé ses forêts sur plus de 70 % de sa surface (24 250 ha), incluant d'ailleurs des forêts autrefois exploitées très intensivement.

Divers exemples de tourbières, de friches, de forêts et de falaises laissés en libre évolution (Génot *et al.*, 2006) montrent que la naturalité est synonyme de processus dynamique non contrarié par l'homme, pour tout milieu quel que soit son état de départ, quelles que soient sa structure et sa composition. Il n'y a pas de référence à une situation passée, compte tenu des multiples modifications intervenues sur les milieux « dits naturels ». La naturalité est donc un pari sur l'avenir puisque ces milieux prennent des trajectoires dynamiques vers des stades et des cortèges d'espèces inconnus. Le concept de naturalité et la non-intervention ne s'appliquent pas de façon bénéfique seulement pour les écosystèmes terrestres mais également pour les milieux marins. Ainsi la réserve naturelle des Lavezzi en Corse possède une zone de 5 050 ha où la pêche sous-marine est interdite, cette zone est incontestablement la zone la plus riche en espèces de poissons de toutes les autres zones, en libre exploitation ou protégées partiellement (J.-M. Culioli, comm. pers.).

Mais pourquoi laisser évoluer la nature dans les réserves alors que tant d'espaces se reboisent spontanément en France ? Tout simplement parce qu'il serait illusoire de croire que les forêts en développement spontané qui se développent en dehors des espaces protégés constituent autant de réserves de nature spontanée. Sur les deux millions d'hectare de boisements spontanés que compterait notre pays depuis 1945 (Derioz, 1999), aucun bilan de leur situation écologique n'a été établi. Et en attendant, la société du « tout contrôle » a divers projets pour ces milieux en libre évolution, notamment des objectifs sylvicoles, cynégétiques, pastoraux ou encore paysagers (Curt *et al.*, 2004). En ce qui concerne ce dernier point, il est devenu classique de préférer les espaces ruraux traditionnels aux jeunes forêts, ressentis comme plus attractifs, malgré une origine purement anthropique. Cette volonté farouche « d'entretenir l'espace » va jusqu'à inventer des « déboussonneuses » pour maîtriser le retour de la forêt (Fédération des Parcs Naturels, 2004).

Le choix d'un état de nature

Quelles espèces, quels habitats sont donc les plus dignes d'être conservés ? La nature originelle, la nature anthropique, telle qu'elle a co-évolué avec les sociétés humaines et qui dépend d'eux pour se maintenir, ou encore la nature « décolonisée », celle qu'on laisse retourner à un état spontané à partir des héritages anthropiques, aussi nombreux qu'ils soient, et quels qu'ils soient ? La nature originelle, celle des sociétés de subsistance pratiquant la chasse et la cueillette (nature à métabolisme basique selon Fischer-Kowalski et Weisz, 1998), est impossible à retrouver, (s'est-elle même jamais pleinement exprimée, dans les parties les plus anciennement colonisées par l'homme néolithique ?) ce qui explique qu'elle est rarement prise en compte. Les référents sont dans l'écrasante majorité des cas issus de la nature traditionnelle (nature à métabolisme agraire selon Fischer-Kowalski et Weisz, 1998).

La problématique à la mode ces dernières décennies est l'implantation de plus en plus grande de néophytes, dont certaines deviennent fortement proliférantes. On les accuse de provoquer une perte de biodiversité par compétition avec les espèces autochtones. Arracher des plantes ou détruire des œufs d'oiseaux apporte des réponses à court terme souvent peu efficaces si les causes profondes de tels processus ne sont pas résolues. En effet, dans la plupart des cas, ces envahissements sont les symptômes de changements écologiques, bien plus graves et imputables aux activités modernes de l'homme, qui elles, ne font que rarement l'objet de contestations (Didham *et al.*, 2005 ; Schnitzler



Une côte des îles Lavezzi (Corse). Dessin de Claire Brenot.

2007). Il s'avère que les milieux à forte naturalité sont peu concernés par les espèces dites invasives, cela devrait nous conduire à revoir nos stratégies face aux néophytes.

Il s'agit donc de développer, à côté des référents classiques, d'autres référents qui seraient ceux issus d'une libre évolution de cette nature profondément influencée par l'homme. Cette attitude pourrait être adoptée plus largement, des espaces agricoles les plus marqués par l'intensification des pratiques agricoles ou forestières jusqu'au cœur de villes, où la chasse aux « mauvaises herbes » dégrade les sous-sols et glorifie le béton et les espaces verts artificiels. Cette conception d'un certain respect de la nature spontanée se concrétise déjà dans certaines villes (Amsterdam, Dresde) qui ont supprimé les herbicides chimiques et laissent évoluer les adventices dans certaines parties de l'espace bâti. D'autres villes favorisent les prairies à fauche tardive sur les bords de route et initient des « trames vertes » (cas de Strasbourg) dont la fonction est la reconnexion d'habitats d'origine rurale ou naturelle (bords de rive boisés notamment). L'impact positif de ces initiatives sur la biodiversité végétale des villes a été clairement démontré dans les travaux de Muratet (2006) en région parisienne.

Avantager la naturalité sur la biodiversité dirigée, c'est choisir une vision presbyte et holistique de la nature, en opposition à la vision myope si classique, qui n'en embrasse qu'une partie très étroite. Tel un télescope à vaste foyer, le concept de naturalité s'intègre dans une large vue d'ensemble, évitant les jugements arbitraires, une subjectivité excessive, et laissant place à l'imprévu et la spontanéité. Toutefois, entre la gestion conservatoire ou la biodiversité dirigée et la non-intervention ou la naturalité, entre ces deux extrêmes le champ de la discussion et de la coopération reste largement ouvert ■

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Thierry Dutoit, de l'université d'Avignon, et Gabrielle Thiebaut, de l'université Paul Verlaine de Metz, pour la relecture critique du manuscrit.

Références bibliographiques

- ANONYME, 2005. L'affaire de la forêt de l'Orgère. *La Garance voyageuse*, 72, 12-17.
- AUBERTIN C., 2005. La biodiversité : une notion en quête de stabilité. In C. Aubertin : *Représenter la nature : ONG et biodiversité*. IRD Éditions, Paris, 99-122.
- BARBAULT R., 1997. *Biodiversité : introduction à la biologie de la conservation*. Hachette, « Les fondamentaux », Paris, 159 p.
- BARBAULT R., 2006. *Un éléphant dans un jeu de quilles : l'homme dans la biodiversité*. Le Seuil, « Science ouverte », Paris, 265 p.
- BENHAMMOU F., 2005. Biodiversité, pastoralisme et grands prédateurs : entre instrumentalisation politique et flou scientifique. *La voie du loup*, 22, 11-13.
- BOSSUYT B., HERMY M., 2001. Influence of land use history on seed banks in European temperate forest ecosystems : a review. *Ecography*, 24(2), 225-238.
- CABINET ASCA, 2004. *Évaluation à mi-parcours portant sur l'application en France du règlement CE n°1257/1999 du Conseil concernant le soutien au développement rural*. Chapitre VI : Soutien à l'agroenvironnement. CNA-SEA, CE DGA MAAPAR, 24 p., http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ch_6.pdf
- CAVALLI R., MASON F., 2003. Techniques for re-establishment of dead wood for saproxylic fauna conservation. *LIFE Nature project LIFE99 NAT/IT/6245 Bosco della Fontana (Mantova, Italy). 1999-2003. Scientific reports*, 2. Centro nazionale per lo studio e la conservazione della biodiversità forestale di Verona – Bosco della Fontana. G. Arcari editore, Mantova, 105 p.
- CLEMENS A., 2006. De la protection du loup à la gestion des paysages : quel environnement souhaitons-nous protéger ? *Biologie Géologie*, 3, 551-565.
- COCHET P., 2005. Opinion Loire Nature en Auvergne : jardinage ou écologie ? *Le Courrier de la Nature*, 221, 11.
- COUSTON F., 2005. *L'écologisme est-il un humanisme ?* L'Harmattan, « Questions contemporaines », Paris, 292 p.
- CUBIZOLLE H., SACCA C., 2004. Quel mode de gestion conservatoire pour les tourbières ? L'approche interventionniste en question. *Géocarrefour*, 79, 285-302.
- CURT T., PRÉVOSTO B., BERGONZINI J.C., 2004. *Boisements naturels des terres agricoles en déprise*. CEMAGREF Éditions, « écosystèmes forestiers, 2 », Antony, 119 p.
- DEFOS DU RAU P., MÉNONI E., SOURNIA A., JEAN F., STEINMETZ J., 2005. L'enjeu des habitats ouverts en montagne. L'apport des ORGFH de Midi-Pyrénées. *Faune sauvage*, 270, 71-77, http://www.oncfs.gouv.fr/events/point_faune/habitat/FS270_defosdurau.pdf
- DERIOZ P., 1999. Comment quantifier le phénomène du boisement spontané : inventaire des inventaires à l'échelle nationale. *Ingénieries. Eau-agriculture-territoires*, numéro spécial, 11-23.
- DERVAUX C., 2005. *Le pâturage dans les réserves naturelles*. Synthèse des réponses au questionnaire détaillé de 2002 à 2003. Rapport, 50 p. + annexes.
- DIDHAM R.K., TYLIANAKIS J.M., HUTCHINSON M.A., EWERS R.M., GEMMELL N.J., 2005. Are invasive species the drivers of ecological change? *Trends in Ecology and Evolution*, 20(9), 470-474.
- DUPIEUX N., 1998. *La gestion conservatoire des tourbières de France, premiers éléments scientifiques et techniques*. Espaces Naturels de France, programme LIFE, Tourbières de France, Paris, 244 p.
- DUPRÉ L., 2002. *La construction sociale de la nature ordinaire*. Expertise ethno-sociologique dans la vallée de la Zinsel du Nord. Rapport interne Sycoparc, http://advisix.sdv.fr/www.parc-vosges-nord.fr/html/telechargement/bulletins_sycoparc.htm
- FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, 2004. Haut-Jura : la débuissonneuse, un nouvel outil pour l'entretien de l'espace. *Parcs*, 50, p5., http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/PARCS%2050-p%2002-09.pdf
- FISCHER-KOWALSKI M., WEISZ H., 1998. Gesellschaft als Verzahnung materieller und symbolischer Welten. In K.W. Brand K.W. (ed.): *Soziologie und Natur. Theoretische Perspektiven*, Leske, Budrich, Opladen, 145-172.
- FUSTEC E., LEFEUVRE J.C., 2000. *Fonctions et valeurs des zones humides*. Dunod, Paris, 426 p.
- GAULEJAC (DE) V., 2005. *La société malade de la gestion : idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Le Seuil, « Économie humaine », Paris, 275 p.
- GÉNOT J.C., DUCHAMP L., MORELLE S., 2005. Place de la naturalité dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, Réserve de biosphère. *Annales scientifiques de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald*, tome 12 (2004-2005), 33-42, http://www.parc-vosges-nord.fr/html/telechargement/autres/Annales_scientifiques/Annales_scientifiques_2005.zip
- GÉNOT J.C., DUCHAMP L., MORELLE S., 2006. Laisser faire la nature : exemples dans le parc naturel régional des Vosges du Nord, réserve de biosphère. *Le Courrier de la Nature*, 228, 22-28.
- HAINARD R., 1967. Protection de la nature. *Revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature*, 5, 133-136.
- HERMY M., HONNAY O., FIRBANK L., GRASHOF-BOKDAM C., LAWESSON J.E., 1999. An ecological comparison



« La longue démarche du gestionnaire qui décide de ne rien faire » : l'affût aux rêves, par Alexis.

- between ancient and other forest plant species of Europe, and the implications for forest conservation. *Biological Conservation*, 91(1), 9-22.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN), 2002. *L'environnement en France*. La Découverte, Paris, 606 p.
- LARRÈRE C., LARRÈRE R., 1997. *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*. Aubier, « Alto », Paris, 355 p.
- LECOMTE J., 1999. Réflexions sur la naturalité. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 37, 5-10.
- LEMOINE G., 2005. Gestion et plans de gestion pour les milieux naturels : paradoxe ou utopie ? *La Garance voyageuse*, 70, 24-29.
- LEVÊQUE C., MOUNOLOU J.C., 2001. *Biodiversité : dynamique biologique et conservation*. Dunod « Sciences », Paris, 248 p.
- MATAGNE P., 2002. *Comprendre l'écologie et son histoire : les origines, les fondateurs et l'évolution d'une science*. Delachaux et Niestlé « La Bibliothèque du naturaliste », Paris, 208 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996. *La diversité biologique en France*. Programme d'action pour la faune et la flore sauvages. Ministère de l'environnement, Paris, 318 p.
- MOUGENOT C., 2003. *Prendre soin de la nature ordinaire*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme-INRA éditions, Paris, 230 p.
- MULLER S., DUTOIT T., ALARD D., GRÉVILLIOT F., 1998. Restoration and rehabilitation of species rich grassland ecosystems in France: a review. *Restoration Ecology*, 6(1), 94-101.
- MULLER S., HOUPERT G., JACQUEMIN G., LEBORGNE R., MULLER Y., PASQUET A., WEISS J.-C., 1993. Les modifications floristiques et faunistiques consécutives à la déprise agricole dans les vallées des Vosges du Nord : synthèse des résultats et application au maintien de la biodiversité. *Annales scientifiques de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald*, tome 2 (1992), 109-124, http://www.parc-vosges-nord.fr/html/telechargement/autres/Annales_scientifiques/Annales_scientifiques_1992.zip
- MURATET A., 2006. *Diversité végétale en milieu urbain : l'exemple des Hauts-de-Seine*. Thèse de doctorat (écologie), université Pierre et Marie Curie, Paris, 119 p.
- OST F., 2003. *La nature hors-la-loi : l'écologie à l'épreuve du droit*. La Découverte « Poche/Sciences humaines et sociale », Paris, 350 p.
- PANAÏOTIS C., 1996. *Étude des potentialités de pérennisation du chêne vert (Quercus ilex L.) en Corse : le cas de la forêt du Fango (Réserve de l'Homme et de la Biosphère)*. Thèse de doctorat. Faculté des sciences et techniques, Université de Corte, 259 p.
- PERENNOU C., SADOUL N., PINEAU O., JOHNSON A. ET HAFNER H., 1996. *Gestion des sites de nidification*

- des oiseaux d'eau coloniaux*. MedWet Station Biologique Tour du Valat (Conservation des zones humides méditerranéennes, 4), Arles, 114 p.
- PETERKEN G.F., 1996. *Natural Woodland: Ecology and Conservation in Northern Temperate regions*. Cambridge University Press, Cambridge, 536 p.
- PIETTE S., 2003. Réflexions sur la reconstitution des forêts après la tempête de 1999 dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. *Annales scientifiques de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald*, tome 11, 121-146, http://www.parc-vosges-nord.fr/html/telechargement/autres/Annales_scientifiques/Annales_2003.zip
- PONT B., 2003. La longue démarche du gestionnaire qui décide de ne rien faire. *Espaces naturels*, 4, 15-17, <http://www.espaces-naturels.fr/content/download/6937/40791/version/2/file/revue-4.pdf>
- PRO NATURA., 1997. *Manuel de protection de la nature en Suisse : apprendre, comprendre et défendre la nature*. Delachaux et Niestlé, « Les encyclopédies du naturaliste », Paris, 352 p.
- RAYÉ G., 2005. Pastoralisme et biodiversité : la grande confusion. *La voie du loup*, 22, 18-20.
- SCHNITZLER A., 2002. *Écologie des forêts naturelles d'Europe. Biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts primaires*. « Tec & Doc » Lavoisier, Paris, 270 p.
- SCHNITZLER-LENOBLE A., 2007. *Forêts alluviales d'Europe : écologie, biogéographie, valeur intrinsèque*. « Tec & Doc » Lavoisier, Paris, 388 p.
- SHIPI H., 2004. Naturalness in Biological Conservation. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 17(6), 457-477.
- TATONI T., BARBERO M., GACHET-BOUDEMAGHE S., 1999. Dynamique des boisements naturels en Provence. *Ingénieries, Eau-agriculture-territoires*. Numéro spécial, 49-58.
- UNESCO, 1996. *Réserves de biosphère : la stratégie de Séville et le cadre statutaire du Réseau mondial*. Unesco (MAB-France), Paris, http://www.mab-france.org/fr/publi/scan/seville_fr.zip